

A l'attention des membres du Comité de quartier
n° 4
Bourg-Vieux – Bouvardière - Volouise

Dossier suivi par :
Pole Direction Générale
☎ : 04 76 50 47 16
mél : pole.dg@ville-voreppe.fr

Voreppe, le 22 avril 2021

Suite à la réunion du 24 mars dernier, nous vous prions de trouver de trouver ci-après les premiers éléments de réponses apportés aux fiches navettes que vous nous avez transmises.

Fiche navette n°2021/01 :

=> Dans le sens Chemin de beauplan vers Avenue du 11 Novembre : Installation d'un panneau de sens interdit sauf riverain au niveau du pont de la voie ferrée en bout de la rue de bouvardière avec signalétique sens unique à gauche obligeant à rejoindre le centre-ville via le chemin des Seites et le nouveau pôle de la gare.

Réponse : *Mettre un sens interdit "sauf riverain" reviendrait à "privatiser" la voie, à restreindre son usage à une catégorie de personne difficilement identifiable. En effet, légalement, la notion de riverain n'est pas clairement définie. Aussi, le "sauf riverain" n'est pas contrôlable, c'est pourquoi, même s'il en reste quelques-uns sur Voreppe, ces panneaux ne sont plus installés.*

=> Dans le sens Avenue du 11 Novembre vers Chemin de beauplan : Installation d'un panneau d'interdiction de tourner à droite pour les véhicules en provenance de l'avenue du 11 Novembre et panneau sens interdit sauf riverains

Réponse : *Réponse identique que pour la fiche navette n° 2021/01*

=> Aménagement de dos d'ânes ou coussin berlinois avant le stop de l'intersection avec la rue Charles Gabriel Pravaz pour faire ralentir les véhicules en provenance de l'avenue du 11 Novembre.

Réponse : *Non aucun dos d'ânes ou coussin berlinois ne sera posé avant le stop. En effet, au-delà des coûts engendrés, mettre un dispositif pour faire ralentir les véhicules juste avant qu'ils marquent le "stop" semble avoir un intérêt plus que limité...*

=> Pose d'une signalétique interdiction de klaxonner en zone résidentielle au niveau de l'intersection bouvardière - charles gabriel pravaz (certains conducteurs ont pris cette mauvaise habitude pour signaler leur présence aux véhicules qui ne marquent pas le stop...)

Réponse : *De jour, hors agglomération, certaines situations autorisent à utiliser le klaxon. Par exemple klaxonner pour signaler la présence de l'automobiliste à l'approche d'un croisement ou d'un virage sans visibilité. Il s'agit d'une pratique couramment utilisée sur les routes de montagne. Il est aussi possible de klaxonner avant de dépasser un cycliste ainsi il ne sera pas surpris et pourra serrer à droite s'il le peut. Par contre à la tombée de la nuit, il est préférable d'utiliser ses avertisseurs lumineux. Pour la tranquillité des riverains et éviter la nuisance et pollution sonore engendré par les klaxons, tout avertissement ou signal sonore est proscrit la nuit. L'usage du klaxon est limité aux cas de danger immédiat. Il pourrait être envisagé de faire une signalétique « globale » dans le cadre de la mise en place du projet « Ville Prudente »*

=> Etude d'une voie verte ou voie partagée avec les vélos / piétons sur l'intégralité de la rue de Bouvardière pour à la fois réguler la circulation (une seule voie possible?) et permettre de faire du vélo sereinement avec nos enfants sans avoir peur des véhicules circulant à des vitesses excessives.

Réponse : *La géométrie de la route ne permet pas d'aménager une voie cyclable en conservant les deux voies de circulation. Mettre la rue en sens unique aurait pour conséquence une augmentation des vitesses de circulation, ce qui peut générer des conflits d'usage, s'avérer dangereux, et n'est pas souhaitable.*

=> De façon plus globale, j'aimerais savoir si la mairie envisage des aménagements de façon à fluidifier et réduire la circulation sur la ville de voreppe afin d'éviter que les véhicules de passages n'empruntent des itinéraires bis comme dans les zones résidentielles afin d'éviter les bouchons sur l'avenue du 11 novembre par exemple.

Réponse : *Des comptages vont être réalisés. La municipalité associera les habitants à une réflexion sur un aménagement, toutefois nombre d'applications existent pour éviter les bouchons et, de nombreux voreppins connaissent et empruntent les raccourcis.*

Fiche navette n°2021/02 – Protection des Orchidées sauvage à Voreppe

Réponse : *L'information est passée auprès des équipes des espaces verts de faire attention afin de protéger ces orchidées sauvages. Mais il faut étudier une mise en œuvre pérenne pour protéger celles-ci.*

Fiche navette n°2021/03 – Continuité voie verte

Réponse : *La continuité (notamment pour l'accessibilité PMR) de ce chemin est présente, mais pour plus de facilité beaucoup empruntent un « raccourci » qui n'existe pas au départ, de ce fait rien ne sera fait.*

La prochaine réunion de quartier aura lieu en juin (date non définie à ce jour) et se tiendra sur le terrain si les conditions sanitaires le permettent. La visite se fera en 2 temps – 1 visite pour Volouise, puis 1 visite pour Bourg-vieux - nous vous remercions de réfléchir à un circuit afin de voir un maximum de choses et vous remercie de transmettre ces circuits distincts à la Direction générale des services mail : pole.dg@ville-voreppe.fr au plus tard le 21 mai.

Nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Nadia MAURICE



Conseillère municipale déléguée
aux personnes âgées et au logement
Elue de quartier 4

Anne PLATEL



Adjointe en charge des quartiers, du
cadre de vie et de l'espace public